

Liberté d'expression

- Durée : 1h30
- Lieu : en fin de réunion, cette activité peut être réalisée en intérieur.
- Type d'activité : Activités de sens/valeurs
- Tranche d'âge : Éclaireurs (de 12 à 16 ans)

Description

Déroulement :

Étape 1 : récolte de données (30 minutes)

Comprendre ce que veut dire liberté d'expression est important pour la suite des activités. Divise le groupe en sous-groupes de 4 participants. Donne-leur les images issues de l'annexe_E_13.1_Images. Chaque groupe sélectionne 5 images qui, pour lui, représentent la liberté d'expression ou la limite de cette liberté. Ils les collent sur un plus grand support (morceau de carton, affiche, feuille A3 ...). Ensuite, ils discutent et débattent en sous-groupes de ce qu'est la liberté d'expression durant environ 15 minutes. Pour soutenir la réflexion, circule dans les groupes en posant des questions comme :

- *Décrire les photos sélectionnées par des mots-clés.*

- *Quelles sont les informations ou les valeurs qu'elles transmettent ?*

- *En quoi illustrent-elles la liberté d'expression ou un mode d'expression ?*

- *S'exprimer, oui, mais comment ? (Par des gestes, dessins, photos, textes, chansons, vêtements, symboles, en manifestant, sur le Net, films, documentaires...)*

- *Pour nous, la liberté c'est : ...*

- *Avoir une opinion, c'est... (un avis, un jugement, une conviction pas nécessairement juste ou vraie, une manière de penser, un ensemble d'idées.)*

- *Selon nous, la liberté d'opinion c'est : ...*

Les groupes présentent le résultat de leur réflexion. Durant les exposés, un animateur note sur un panneau les idées principales. Un code couleur peut être utilisé afin de dissocier les idées de chaque groupe, si une idée apparaît plusieurs fois, l'animateur souligne avec une nouvelle couleur l'idée citée précédemment.

Étape 2 : peut-on tout dire ? (25 minutes)

Cette activité permet de réfléchir aux limites de la liberté d'expression.

Sépare le groupe en deux. Expose aux participants l'affiche reprise dans l'annexe_E_13.2_Affiche. Explique qu'un scout souhaite afficher ça dans le local mais que l'animateur d'unité refuse et lui demande de l'enlever. Ce scout refuse, prétendant avoir le droit d'exprimer ses opinions. Demande à chaque groupe de rédiger un argumentaire pour ou contre l'avis des protagonistes. Débattre sur quel protagoniste a raison. Si certains participants sont convaincus que le scout peut accrocher son affiche, il faudra s'attarder sur la définition du concept de liberté d'expression.

« La liberté d'expression est donc le droit de toute personne d'exprimer ce qu'elle pense, ce qu'elle ressent, quel que soit le moyen utilisé (en écrivant, en dessinant, en parlant, en chantant, en dansant, en communiquant via les réseaux sociaux...), mais c'est aussi le droit à être informé et à pouvoir diffuser des informations. Toute restriction de la liberté d'expression doit poursuivre un objectif légitime : le respect des droits ou de la réputation d'autrui, la sauvegarde de la sécurité nationale, de l'ordre public, de la santé publique ou des bonnes mœurs »

Répartis ton groupe en sous-groupes de 5 à 7 personnes. Distribue à chaque groupe l'annexe_E_13.3_Affirmations. Demande à chacun des groupes de compléter le tableau selon ce qu'ils pensent classer. Les participants doivent mettre une croix dans la ou les colonne(s) appropriée(s).

Discutez ensemble si vous pensez que certaines limites ont été franchies. Les phrases présentées dans l'activité peuvent provoquer certains débats. Certains participants pourraient émettre des commentaires négatifs sur des groupes ou communautés culturelles particulières. Il est important d'être à l'affût des commentaires. Profites-en, au gré des interventions, pour préciser que la loi punit sévèrement les propos racistes, haineux, diffamatoires et le harcèlement moral.

Étape 3 : Participer à une action Amnesty International

Avec le groupe, participez à une « Action Urgente » d'Amnesty International. Il s'agit d'agir en quelques minutes pour des personnes en danger. Simple et efficace, de mode d'action à du poids. Les Actions urgentes sont des alertes que vous lancez pour défendre une personne faisant face à une situation dramatique qui nécessite une réaction immédiate. Condamnation à mort, emprisonnement, expulsion forcée... Dès qu'un cas est identifié, Amnesty déclenche une Action urgente, et la publie sur leur site.

Infos pour l'animateur

Pour d'autres ressources, consulte les sites internet suivants :

<https://jeunes.amnesty.be/jeunes/lecoindesprofs/plateforme/dossierspedagogiques/dossierpeda2017>

<https://www.youtube.com/watch?v=eNotd5Q6yxM>

<https://www.humanium.org/fr/comprendre-droits-enfant/droit-aux-libertes/>

Matériel :

Support pour réaliser des affiches.

Colle, de quoi écrire (de préférence des marqueurs)

Annexe_E_13.1_Images

Annexe_E_13.2_Affiche

Annexe_E_13.3_Affirmations

Créée le : 14/02/2023

Mise à jour le : 14/02/2023

Auteur : Les Scouts